



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE GAILLAC**

011/05

**L'AN DEUX MILLE ONZE
Le 31 MARS à 18h 00**

Dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS

Présents : Danièle BORDAIS, Annie ACHILLI, Martine PALMIERO, Josette BLANC, Paulette VERGNES, Dominique DUASO-ORTAS, Betty FOURNIER Yvette PAZ, Jean-Marie BIRBES, Henri FRAISSE, Germinal GRINO.

Excusés : Michèle RIEUX, Danielle CONDO, Marie-Françoise JOURNES, Joseph POMAR a donné pouvoir à Danièle BORDAIS, Bernard DOAT a donné pouvoir à Jean-Marie BIRBES, Mohamed EDDAH.

AFFECTATION DE RESULTATS 2010 – BUDGET PRIMITIF 2011 CCAS

La Vice-Présidente expose au Conseil d'Administration que le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Centre Communal d'Action Sociale de Gaillac fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement :

Déficit reporté au 31/12/2009	12 246.39 €
Excédent exercice 2010	7 186.85 €
Résultat cumulé (Déficit) au 31/12/2010	5 059.54 €

Section de Fonctionnement :

Excédent cumulé au 31/12/2009	58 768.33 €
Excédent exercice 2010	30 744.05 €
Résultat cumulé (excédent) au 31/12/2010	89 512.38 €

Sur proposition de la Vice-Présidente et conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECLARE toutes les opérations de l'exercice 2010 présentement closes,

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'Administration soumise à son examen, la Vice-Présidente – conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales – s'étant retirée au moment du vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2010,

APPROUVE le Compte de Gestion du Receveur Municipal

DECIDE, l'affectation des résultats 2010 suivante :

Section d'Investissement :

Reprise de déficit antérieur reporté	
Ligne 001 budget 2011 soit	5 059.54 €
Couverture du besoin de financement (ligne 1068 du BP 2011)	5 059.54 €

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	
Ligne 002 recettes du budget primitif 2011 soit	84 452.84 €

DONNE délégation à la Présidente et à la Vice-Présidente de faire exécuter les opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Receveur Percepteur est chargé de faire respecter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

ET EXECUTOIRE

Transmis en Préfecture.

Le 05 Avril 2011

Présidente
MICHELE RIEUX